



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-91

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention n° 2021-11-36 de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° VLB129)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention n° 2021-11-36 de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° VLB129)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune souhaite aménager la rue Germaine Richier (prolongement de la rue Gounod) ainsi que des voies adjacentes suivant un programme de travaux concernant notamment la voirie et les réseaux d'assainissement.

Dans l'objectif d'optimiser la réalisation de ces travaux en termes de délais et de coût, il a été convenu, entre la Commune et le Syndicat, de réaliser des travaux sous co-maîtrise d'ouvrage au sens de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique.

Les travaux concernent la création de la rue Germaine Richier dans le quartier du Puits-la-Marlière dans le prolongement de la rue Gounod ainsi que le prolongement de la rue Niki-de-Saint-Phalle et la création du parvis du futur gymnase Didier Vaillant.

Ces travaux de voirie seront accompagnés d'un programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement existants ainsi que de la création de nouveaux réseaux permettant de satisfaire les futurs besoins en termes de raccordement en eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Le coût prévisionnel des travaux d'assainissement est estimé à 368 418,70 € HT avec 270 888,70 € HT concernant les travaux d'eaux pluviales et 97 530,00 € HT pour les travaux d'eaux usées.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 37 374,11 € HT, soit un total (travaux + honoraires MOE) de 405 792,81 € HT sur la base de la décomposition globale et forfaitaire des prix du mois d'août 2022.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL,

Vu le projet de convention concernant l'aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

13 – Signature de la convention n° 2021-11-36 de co-maîtrise d’ouvrage relative à l’aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° VLB129)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** la convention n° 2021-11-36 concernant la co-maîtrise d’ouvrage relative à l’aménagement de la rue Germaine Richier sur la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° VLB129),
- 2- Prend acte** que les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 3- Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.